

# PARTICULIERS

## PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

des opérations et services  
aux particuliers  
au **1<sup>er</sup> janvier 2026**.

Prix en euros par opération  
(sauf indication contraire)  
exprimés taxes incluses  
lorsque celles-ci sont dues.



**Banque de Savoie**

# EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement.

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.) <sup>(1)</sup> <b>Cyberplus BS Particuliers</b>	4,43€/mois (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte (mise en place via Cyberplus BS Particuliers) – par notification hors application mobile  – par e-mail	<b>Gratuit</b> (hors coût fournisseur d'accès Internet) <b>Gratuit</b> (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Tenue de compte	21,95€/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale – à débit immédiat : <b>CB - Visa Classic</b> – à débit différé : <b>CB - Visa Classic</b> – à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : <b>CB - Visa Classic</b>	58,00€/an 51,00€/an 56,00€/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : <b>CB - Visa Classic</b>	1,00€/retrait (à partir du 3 <sup>e</sup> retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : <b>Trio Protection, Assurvol</b> <sup>(2)</sup>	29,00€/an
Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) : – en agence – par Internet	5,64€/virement <b>Gratuit</b>
Prélèvement : – frais par paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA – si créancier type organisme public ou assimilé	<b>Gratuit</b> 9,95€ <b>Gratuit</b>
Commission d'intervention	8,00€/opération avec un plafond de 80,00€/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Contrat d'assurance, à adhésion facultative souscrit par la Banque de Savoie auprès de AIG Europe SA et géré par Willis Towers Watson France, entreprises régies par le Code des assurances.

# ÉDITO

## Chère Cliente, Cher Client,

Vous retrouverez dans cette brochure l'intégralité de nos conditions applicables aux principales opérations bancaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Si vous souhaitez des renseignements supplémentaires sur des opérations plus spécifiques, votre Conseiller de clientèle est à votre écoute dans votre agence Banque de Savoie, ou par le canal digital de votre choix.

Cette brochure existe au format digital pour tous nos clients disposant d'un espace personnel sécurisé.

Les conditions tarifaires 2026 de la Banque de Savoie évoluent peu par rapport à celles de 2025, et c'est une volonté délibérée de la Banque de Savoie.

Nous travaillons depuis plusieurs années à appliquer une tarification qui réponde à vos besoins tout en servant nos impératifs économiques, technologiques et réglementaires.

Pour vous assurer de notre considération, nous nous engageons à vous apporter une qualité de service et vous accompagner dans chaque événement de votre vie.

Pour cela nous sommes attentifs à :

- Vous offrir une relation durable et sincère, faite de rencontres régulières qui forgent la confiance.
- Vous offrir la liberté de choisir vos canaux de contact avec la Banque de Savoie : avec votre Conseiller en agence ou avec notre offre digitale performante.
- Vous répondre avec réactivité dans les délais de notre charte d'engagement sous 24h ouvrées.
- Vous accompagner dans vos projets de toute sorte et notamment votre transition énergétique en vous apportant les solutions les mieux adaptées grâce à nos experts.

La proximité et l'écoute restent pour nous au cœur de la relation qui nous lie.

Je vous remercie sincèrement pour votre confiance renouvelée.

**Matthieu VANIN**

Directeur du Département Développement  
à la Banque de Savoie

# SOMMAIRE

**6** Ouverture, transformation, clôture

**6** Relevés de compte

**6** Tenue de compte

**6** Services en agence

**7** Services Bancaires de Base

**8** Prestations de base

**9** Par Internet

**10** Par téléphone

**11** Cartes

**13** Virements

**14** Prélèvements SEPA / TIPSEPA

**15** Chèques

**15** Offres retirées de la commercialisation

**16** Offres Jeunes

**17** Offres Clients Majeurs

**18** Offres Banque Privée

**19** Offre d'accompagnement de la Clientèle  
en situation de Fragilité financière (OCF)

**20** Offres retirées de la commercialisation

**21** Commission d'intervention

**21** Opérations particulières

**21** Incidents de paiement

**23** Plafonnements spécifiques

**24** Découverts et autorisations de découvert

**25** Crédits à la consommation

**25** Crédits immobiliers

**26** Garanties et prestations diverses

**27** Assurance

**27** Offre impulsion transition

**28** Épargne bancaire

**28** Placements financiers

**29** Frais ponctuels

**30** Frais récurrents

**33** Opérations diverses

**33** Autres services

- 34** Vous assurer ainsi que vos proches
- 34** Assurer vos biens
- 35** Vous protéger au quotidien
- 35** Assurer vos moyens de paiement
- 35** Offres retirées de la commercialisation

## **36** Frais de succession

- 37** Change manuel
- 37** Opérations par carte bancaire
- 37** Virements non SEPA
- 38** Chèques
- 38** Autres services

- 40** Pour rester en contact avec votre banque à tout moment
- 40** Nos partenaires / Mentions légales
- 42** Références européennes

- 42** Votre Banque de Savoie : votre interlocuteur privilégié
- 43** Votre recours en médiation

Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

Accéder facilement à la brochure tarifaire de la Banque de Savoie en téléchargeant la version à jour en ligne.  
Scannez le QR Code ou cliquez ici.



La présente tarification est applicable à partir du 1er janvier 2026. Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité de refuser les modifications apportées dans le délai de 2 mois avant leur date d'entrée en vigueur. En cas de refus de votre part de ces modifications, vous devez résilier sans frais, avant leur date d'entrée en vigueur, le produit ou le service et/ou la convention de compte. A défaut de résiliation dans ce délai, les modifications vous seront opposables. Ces tarifs peuvent être modifiés en cours d'année, après information préalable, 2 mois avant leur mise en application. Les conditions ne figurant pas sur ce document peuvent être consultées dans nos agences. La présente brochure est disponible sur notre site internet : [www.banque-de-savoie.fr](http://www.banque-de-savoie.fr). Elle est destinée à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Elle ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte de dépôt	<b>Gratuit</b>
• Désolidarisation de compte joint	10,95€
• Service d'aide à la mobilité bancaire ('Facilipop')	<b>Gratuit</b>
• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois	<b>Gratuit</b>

## RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Journalière	28,00€/mois	26,30€/mois
Quinzaine	4,10€/mois	3,90€/mois

• Relevé mensuel électronique complémentaire au relevé mensuel papier <sup>(1)</sup>	5,80€/relevé
• Relevé annuel de frais	<b>Gratuit</b>

## TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt (hors offres groupées de services)	21,95€/an
• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif	30€/an dans la limite du solde créditeur du compte <sup>(2)</sup>

## DÉFINITION : Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier.

Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt.

• Frais de gestion de compte en devises (hors franc suisse)	49,00€/trimestre
• Frais de gestion de compte en devises (en franc suisse)	<b>Gratuit</b>

## SERVICES EN AGENCIE

### VERSEMENT, RETRAIT

• Versement d'espèces au guichet de votre agence	<b>Gratuit</b>
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	<b>Gratuit</b>

### RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

• Frais de recherche de documents	
– le 1 <sup>er</sup> document par mois consulté	27,90€
– par document supplémentaire	3,50€
• Copie de chèque débité en compte (à l'unité)	6,20€

(1) Offre retirée de la commercialisation.

(2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

## AUTRES SERVICES

• Courriers conservés à l'agence (forfait annuel)	101,35€
• Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs Banque de Savoie.)	<b>Gratuit</b>
• Duplicata de relevé de compte au guichet	12,50€/extrait
• Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) 	<b>Gratuit</b>
• Frais d'édition d'échelles papier	25,05€/édition
• Frais pour délivrance d'attestations diverses	25,05€
• Coffre-fort (selon taille et disponibilité dans votre agence)	
– Frais de location de coffre-fort petite taille	180,60€/an
– Frais de location de coffre-fort taille moyenne	227,90€/an
– Frais de location de coffre-fort grande taille	349,70€/an
– Frais de location de coffre-fort très grande taille	446,30€/an
– Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tout motif)	
	<b>Frais réels/ouverture</b>

## SERVICES BANCAIRES DE BASE<sup>(1)</sup>

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)

**Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.



## DÉFINITION : Droit au compte

- Commission d'intervention<sup>(2)</sup> (pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base)

**Gratuit**

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Définition page 21 « Irrégularités et Incidents » / commission d'intervention.

## LES PRESTATIONS DE BASE<sup>(1)</sup>

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

– L'ouverture et la clôture du compte,	<b>Gratuit</b>
– Un changement d'adresse par an,	<b>Gratuit</b>
– La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,	<b>Gratuit</b>
– La domiciliation de virements bancaires,	<b>Gratuit</b>
– La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	<b>Gratuit</b>
– La tenue du compte,	Tarifs standards <sup>(2)</sup>
– L'encaissement de chèques et de virements bancaires,	Tarifs standards <sup>(2)</sup>
– Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	Tarifs standards <sup>(2)</sup>
– L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc...),	Tarifs standards <sup>(2)</sup>
– Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,	Tarifs standards <sup>(2)</sup>
– La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.	Tarifs standards <sup>(2)</sup>

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

# BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)<sup>(1)</sup>

• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.) <sup>(1) (2)</sup>	<b>Gratuit</b>
<b>Cyberplus BS Essentiel</b> – Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet	
• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.) <sup>(1) (2)</sup>	4,43€/mois
<b>Cyberplus BS Particulier</b> – Service permettant de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers	
• Mise à disposition d'un <b>PassCyberplus BS</b> pour la sécurisation des opérations en ligne	<b>Gratuit</b>
– En cas de renouvellement	15,50€/boîtier
(associé à la carte bancaire du client, le PassCyberplus BS permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte)	
• Mise à disposition d'une carte <b>PassCyberplus BS</b>	4,65€/an
• La consultation d'image chèque	0,60€/image
• Mise à disposition des relevés de compte mensuels dématérialisés (suppression de l'envoi papier)	<b>Gratuit</b>
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte (mise en place via Cyberplus BS Essentiel et Particulier)	
- par notification (hors application mobile)	<b>Gratuit</b> <sup>(1)</sup>
- par email	<b>Gratuit</b> <sup>(1)</sup>
• Agrégation de comptes (service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouverts auprès d'une ou plusieurs autres banques, disponible sur l'espace de banque à distance du client)	<b>Gratuit</b> <sup>(1)</sup>
• <b>SÉCUR'PASS</b> (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)	<b>Gratuit</b> <sup>(1)</sup>
• <b>e-Documents</b> (service permettant d'accéder à vos documents au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)	<b>Gratuit</b> <sup>(1)</sup>
• <b>Coffre-fort numérique (5 Go)</b> (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)	
- hors Coffret <sup>(3)</sup>	1,95€/mois
- avec un Coffret <sup>(4)</sup>	<b>Gratuit</b>

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(3) Le produit coffre-fort numérique est facturé 1,95 €/mois. Ce produit vous fait bénéficier d'un tarif préférentiel sur l'abonnement Cyberplus BS Particuliers (2,93 €/mois au lieu de 4,43 €/mois).

(4) Le produit coffre-fort numérique est lié à l'abonnement Cyberplus BS Particuliers inclus dans le Coffret, la Convention de Relation (hors Convention OCF, Jeunes et Jeunes Evasion).

## PAR TÉLÉPHONE<sup>(1)</sup>

- Frais d'utilisation des services de banque à distance  
(Internet, téléphone, etc.)<sup>(2)</sup>

### Audio BS

(permet de connaître, à tout moment et sans abonnement,  
le solde de vos comptes et vos dernières opérations).

Serveur Vocal  
(24h/24, 7j/7)  
composez le

**04 57 36 30 57 – Choix 1**  
(service gratuit + prix d'un appel)

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

### DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

### COTISATIONS CARTE

#### Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	CB - VISA CLASSIC
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> – carte de paiement internationale à débit immédiat	359,00€	236,00€	153,00€	58,00€
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> – carte de paiement internationale à débit différé	339,00€	221,00€	138,00€	51,00€
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> – carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat <sup>(1)</sup>				56,00€
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> – carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat <sup>(2)</sup>				56,00€

(1) Carte à autorisation quasi-systématique réservée aux clients âgés de 12 à 18 ans.

(2) Carte à autorisation systématique réservée aux clients dans le cadre des Services Bancaires de Base (SBB) liés au droit au compte, ou dans le cadre de l'Offre Clientèle Fragile (OCF).

## **Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)<sup>(1)</sup>**

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	CB - VISA CLASSIC FACÉLIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	236,00€	153,00€	58,00€
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	221,00€	138,00€	51,00€

### **PAIEMENT PAR CARTE**

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE<sup>(2)</sup> **Gratuit**

### **PAIEMENT PAR PORTE-MONNAIE SANS CONTACT**

- Money Walkie<sup>(3)</sup> **24,90€ au lieu de 29,90€<sup>(4)</sup>**
- Porte-monnaie sans contact, alternative à la carte bancaire pour les enfants. Vous accompagnez progressivement votre enfant dans son éducation budgétaire. En tant que client Banque de Savoie, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel :

### **RETRAITS D'ESPÈCES**

#### **Retrait d'espèces en euros**

- SM@RT'retrait<sup>(5)</sup> (retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Banque de Savoie et auprès d'une autre Banque du réseau Banque Populaire, par smartphone via sms). **Gratuit**
- Retrait d'espèces au distributeur de billets Banque de Savoie (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la Banque et auprès d'une autre banque du réseau Banque Populaire). **Gratuit**
- Frais de retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale, hors Banque de Savoie et réseau Banque Populaire).

CARTES	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	CB - VISA CLASSIC
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	–	–	<b>Gratuit</b>
À partir du 3 <sup>e</sup> retrait dans le mois	–	–	1,00€/retrait
Jusqu'à 4 retraits dans le mois	–	<b>Gratuit</b>	–
À partir du 5 <sup>e</sup> retrait dans le mois	–	1,00€/retrait	–
Retraits illimités dans le mois	<b>Gratuit</b>	–	–

- (1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
- (2) Voir détail EEE page 42.
- (3) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Produit commercialisé par QIIP.
- (4) Pour bénéficier du tarif préférentiel, vous devrez ajouter le code de réduction communiqué par votre Banque de Savoie lors de la validation de votre panier (code transmis par votre Conseiller ou récupéré sur votre espace client). Le prix du Money Walkie mentionné est celui en vigueur au 14 novembre 2025.
- (5) Pour un retrait maximum de 150 € à la souscription. Réserve aux personnes physiques abonnées au service de Banque à distance Cyberplus BS, avec un Smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance.

## SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE <sup>(1)</sup>

	EN AGENCE	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Réédition du code confidentiel de la carte	14,00€	non disponible
Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours (retrait et/ou paiement) <sup>(2)</sup>	26,50€	<b>3 gratuites/an<sup>(3)</sup></b>
Modification permanente des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement) dans la limite des plafonds	26,50€	non disponible
• Refabrication de la carte avant échéance		<b>Gratuit</b>
• Refabrication de la carte avant échéance en urgence		22,00€
• Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération		16,00€
• Consultation du code confidentiel de la carte (uniquement via application mobile) <sup>(3)</sup>		<b>Gratuit</b>
• Verrouillage temporaire de la carte <sup>(4)</sup>		<b>Gratuit</b>
• Activation/Désactivation des paiements à distance <sup>(4)</sup>		<b>Gratuit</b>
• Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger <sup>(4)</sup>		<b>Gratuit</b>
• Service e-Cartes (paiement sécurisé sur Internet ; service disponible depuis l'application mobile <sup>(3)</sup> )		13,50€

## VIREMENTS<sup>(5)</sup>

• Réception d'un virement SEPA <sup>(6)</sup> occasionnel ou permanent	<b>Gratuit</b>
--	----------------

### ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

- Frais par virement vers un compte Banque de Savoie

	AU GUICHET DE L'AGENCE OU PAR TÉLÉPHONE	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
<b>Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)</b>		
– Frais par virement SEPA classique	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
– Frais par virement SEPA instantané	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)</b>		
– Frais de mise en place d'un virement permanent	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
– Frais par virement permanent	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

(1) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

(2) Sous réserve d'éligibilité.

(3) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus BS Particuliers.

(4) En agence ou via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus BS Particuliers.

(5) Virements en euro réalisés dans l'EEE (voir détail EEE p 42). Pour les virements en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », p. 37.

(6) SEPA, voir définition p 42.

- |   |                |
|---|----------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Banque de Savoie vers un compte du client dans la même Banque de Savoie</li> <li>• Frais par virement vers un autre établissement bancaire</li> </ul> | <b>Gratuit</b> |
|---|----------------|

AU GUICHET DE L'AGENCE OU PAR TÉLÉPHONE	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
---	--

#### Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

– Frais par virement SEPA classique	5,64€	<b>Gratuit</b>
– Frais par virement SEPA instantané	5,64€	<b>Gratuit</b>

#### Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)

– Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	<b>Gratuit</b>
– Frais par virement permanent	2,25€	<b>Gratuit</b>

#### • Autres opérations

- |  |                |
|--|----------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>– Service Wero (service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero)</li> <li>– Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission</li> </ul> | <b>Gratuit</b> |
|  | 31,60€         |

## PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIPSEPA

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA</b> (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt)</li> <li>– Créditeur organisme public et assimilé</li> <li>– Autre</li> </ul>	<b>Gratuit</b> <b>9,95€</b> <b>Gratuit</b> <b>Gratuit</b> <b>Gratuit</b> <b>16,45€</b>
	<b>EN AGENCIE</b> <b>SUR INTERNET</b>
Retrait de consentement au prélèvement/ Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créditeurs non autorisés)	<b>Gratuit</b> <b>Gratuit</b>

Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS / RUM ou ICS) <sup>(1)</sup>	<b>Gratuit</b> –
--	------------------

(1) Les termes ICS/RUM sont définis dans votre convention de compte de dépôt.

## DÉFINITIONS :

- **Liste noire** : Le client donne instruction à la Banque de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque de Savoie. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.
- **Liste blanche** : Le client donne instruction à la Banque de Savoie de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) autorisé(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

- Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA/TIPSEPA Gratuit

## CHÈQUES

• Délivrance d'un chéquier	<b>Gratuit</b>
• Remise de chèque(s)	<b>Gratuit</b>
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré <sup>(1)</sup> (J : date de comptabilisation).	
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	
• Délai d'indisponibilité sur remise de chèque	15 jours ouvrés <sup>(1)</sup>
• Paiement d'un chèque	<b>Gratuit</b>
• Renouvellement automatique de chéquier	<b>Gratuit</b>
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
– Envoi par lettre recommandée	9,30€
– Envoi par courrier simple	<b>Gratuit</b>
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	19,15€

## OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
– Mise en opposition	18,60€

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Fourniture d'une carte de débit	
(carte de paiement à autorisation systématique)	
– Carte Visa Electron à débit immédiat	41,40€ /an
– Carte Jeunes (12 – 25 ans) à débit immédiat	25,85€ /an

(1) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

# OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Nos offres groupées de services convention de relation Banque de Savoie et coffrets sont des offres globales de produits et services adaptées à vos besoins et facilitant la gestion quotidienne de vos comptes, à tarif forfaitaire avantageux. Avec votre convention de relation Banque de Savoie ou votre coffret, vous pouvez aussi souscrire des produits et services complémentaires à tarifs préférentiels réservés aux titulaires de ces contrats.

Chacun des produits et services prévus dans une convention de relation ou un coffret peut être vendu séparément.

Services inclus selon la convention ou le coffret choisi. Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisie et des produits optionnels.

## OFFRES JEUNES : LES CONVENTIONS

### POUR LES JEUNES DE 12 À 28 ANS

SERVICES SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISIE	CONVENTION JEUNES (12-16 ans)	CONVENTION JEUNES ÉVASION (16-18 ans)	CONVENTION JEUNES AVENIR + (16-28 ans)
Produits et services INCLUS D'OFFICE / mois			
<b>CB - Visa Classic</b> à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	1,65€	3,25€	
<b>CB - Visa Classic</b> carte de paiement internationale à débit immédiat			5,19€
<b>CB - Visa Classic</b> carte de paiement internationale à débit différé			4,90€
<b>Visa Premier</b> carte de paiement internationale à débit immédiat			9,17€
<b>Visa Premier</b> carte de paiement internationale à débit différé			8,54€
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus BS Particuliers) <sup>(1)</sup>	•	•	•
La gratuité des virements SEPA <sup>(2)</sup> externes	•	•	
Une facilité de trésorerie <sup>(3)</sup> avec une franchise d'agios de 3€	•	•	
La tenue de(s) compte(s)			•
La gratuité du service « Cascades de comptes »			•
La gratuité des frais de dossier « Prêt Étudiant »			•
Produits et services EN OPTION / mois			
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Assurvol	23,20€/an	23,20€/an	1,93€
Un service de coffre-fort numérique (5 Go)			Gratuit
Une offre Mobilité Internationale <sup>(4)</sup> Carte (limitée à 5 retraits par mois et paiements illimités)		Gratuit	Gratuit
Une offre Mobilité Internationale <sup>(4)</sup> Virement (limitée à 2 virements par mois)		Gratuit	Gratuit

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

(2) Voir détail EEE / espace SEPA page 42.

(3) Après étude de votre dossier et sous réserve d'acceptation par la Banque de Savoie.

(4) Hors frais de change.

## OFFRES CLIENTS MAJEURS : LES COFFRETS

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE  
LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND  
DU TYPE DE CARTE CHOISIE

COFFRET ESSENTIEL	COFFRET PREMIUM	COFFRET VIP
----------------------	--------------------	----------------

Produits et services INCLUS D'OFFICE / mois

<b>CB - Visa Classic</b>	carte de paiement internationale à débit immédiat	11,02€		
<b>CB - Visa Classic</b>	carte de paiement internationale à débit différé	10,48€		
<b>Visa Premier</b>	carte de paiement internationale à débit immédiat	18,34€	35,85€	
<b>Visa Premier</b>	carte de paiement internationale à débit différé	17,19€	35,85€	
<b>Visa Platinum</b>	carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé		35,85€	56,35€
<b>Visa Infinite</b>	carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé			56,35€
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus BS Particuliers) <sup>(1)</sup>		•	•	•
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Trio Protection				•
<b>Pass Essentiel</b>		•		
Une franchise d'agios de 8€				
Exonération frais de tenue de compte				
Exonération des virements SEPA <sup>(2)</sup> externes				
Exonération des oppositions sur chèques				
<b>Pass Essentiel +</b>		•	•	
Une franchise d'agios de 30€				
Exonération des frais de tenue de compte				
Exonération des virements SEPA <sup>(2)</sup> externes				
Exonération des frais d'oppositions sur chèques				
<b>Pass Premium</b>		•	•	
Exonération des frais de commissions d'intervention				
Exonération des frais de chèques de banque				
Exonération des frais de réfection de carte bancaire en urgence				
Exonération des frais de recherche de documents				
Exonération des frais de mandats de prélèvements				
<b>Pass VIP</b>				•
Exonération du Bilan Patrimonial				
Rendez-vous à domicile				
Exonération des frais de rédition du code CB				
Exonération des frais de rapatriement				
Produits et services OPTIONNELS / mois				
Exonération de la facilité de trésorerie <sup>(3)</sup>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	
La gratuité du service « Cascades de comptes »	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	
Un service de coffre-fort numérique (5 Go)	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Trio Protection	1,93€	1,00€		
Une réduction de 50 % sur les frais de dossier « Prêt Personnel » (perception du minimum)		•	•	
Une offre Mobilité Internationale <sup>(4)</sup> Carte (limitée à 5 retraits par mois et paiements illimités)		<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	
Une offre Mobilité Internationale <sup>(4)</sup> Virement (limitée à 2 virements par mois)		<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	
Une réduction de 50 % sur les locations de coffre-fort				•

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

(2) Voir détail EEE / espace SEPA page 42.

(3) Après étude de votre dossier et sous réserve d'acceptation par la Banque de Savoie.

(4) Hors frais de change.

## OFFRES BANQUE PRIVÉE

Accès à la Banque Privée : La convention Accès Banque Privée permet un accompagnement privilégié du client par un Banquier Privé et son conseiller dédié : un accès à un traitement spécifique et prioritaire

### SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE

#### Produits et services INCLUS D'OFFICE / mois

	HORS COFFRET	COFFRET BANQUE PRIVÉE
	1 138,75€	
La convention Accès Banque Privée permet un accompagnement privilégié du client par un Banquier Privé et son conseiller dédié : un accès à un traitement spécifique et prioritaire		
<b>Visa Platinum</b> carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé	au choix	
<b>Visa Infinite</b> carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé	au choix	
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus BS Particuliers) <sup>(1)</sup>	•	
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Trio Protection	•	
Pass Essentiel +		•
Une franchise d'agios de 30€		
Exonération des frais de tenue de compte		
Exonération des virements SEPA <sup>(2)</sup> externes		
Exonération des frais d'oppositions sur chèques		
Pass Premium		•
Exonération des frais de commissions d'intervention		
Exonération des frais de chèques de banque		
Exonération des frais de réfection de carte bancaire en urgence		
Exonération des frais de recherche de documents		
Exonération des frais de mandats de prélèvements		
Pass VIP		•
Exonération du Bilan Patrimonial		
Rendez-vous à domicile		
Exonération des frais de réédition du code CB		
Exonération des frais de rapatriement		
Pass banque Privée		•
Exonération du service Money Pitch		
Exonération des virements instantanés		
Produits et services OPTIONNELS / mois		
Exonération de la facilité de trésorerie <sup>(3)</sup>	Gratuit	
La gratuité du service « Cascades de comptes »	Gratuit	
Un service de coffre-fort numérique (5 Go)	Gratuit	
Une réduction de 50 % sur les frais de dossier « Prêt Personnel » (perception du minimum)	•	
Une offre Mobilité Internationale <sup>(4)</sup> Carte (limitée à 5 retraits par mois et paiements illimités)	Gratuit	
Une offre Mobilité Internationale <sup>(4)</sup> Virement (limitée à 2 virements par mois)	Gratuit	
Une réduction de 50 % sur les locations de coffre-fort		•

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

(2) Voir détail EEE / espace SEPA page 42.

(3) Après étude de votre dossier et sous réserve d'acceptation par la Banque de Savoie.

(4) Hors frais de change.

## OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1 €/mois soit 12 €/an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique): CB - Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte,
- La fourniture de relevés d'identités bancaires,
- Un changement d'adresse une fois par an.

• Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte <sup>(1)</sup>	16,50€/mois
• Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier	4€ par opération, dans la limite d'un plafond de 16,50€ <sup>(2)</sup>
• Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision	
– Si montant de l'opération inférieur à 20€,	montant de l'opération, plafonné à 6€
– Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€.	6,00€ par rejet <sup>(3)</sup>
Frais dans la limite d'un plafond de 16,50€ par mois <sup>(2)</sup>	

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Les conventions décrites ci-dessous ne sont plus commercialisées. Toutefois, les contrats des titulaires de ces Conventions restent actifs aux tarifs 2026 ci-dessous. Le prix de la Convention peut évoluer en fonction des prix de chacun des produits la composant.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à contacter votre Conseiller.

• Convention Jeunes Avenir	15,05€/trimestre
• Convention BS N°1	39,10€/trimestre
• Convention Banque de Savoie Particuliers	41,30€/trimestre
• Convention Premier	69,50€/trimestre

### OFFRES CLIENTS MAJEURS :

SERVICES SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE  
LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND  
DU TYPE DE CARTE CHOISIE

		CONVENTION ALTITUDE	CONVENTION PREMIUM
<b>Produits et services INCLUS D'OFFICE / mois</b>			
<b>CB - Visa Classic</b>	carte de paiement internationale à débit immédiat	11,27€	
<b>CB - Visa Classic</b>	carte de paiement internationale à débit différé	10,73€	
<b>Visa Premier</b>	carte de paiement internationale à débit immédiat	18,76€	
<b>Visa Premier</b>	carte de paiement internationale à débit différé	17,58€	
<b>Visa Platinum</b>	carte de paiement internationale à débit immédiat		31,20€
<b>Visa Platinum</b>	carte de paiement internationale à débit différé		30,05€
<b>Visa Infinite</b>	carte de paiement internationale à débit immédiat		40,58€
<b>Visa Infinite</b>	carte de paiement internationale à débit différé		39,05€
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus BS Particuliers) <sup>(1)</sup>		•	•
La tenue de(s) compte(s)		•	•
La gratuité des virements SEPA <sup>(2)</sup> externes		•	•
Une facilité de trésorerie <sup>(3)</sup> avec une franchise d'agios de 8 €		•	
Une facilité de trésorerie <sup>(3)</sup> avec une franchise d'agios de 30 €			•
La gratuité des oppositions sur chèques		•	•
La gratuité du service « Cascades de comptes »		•	•
Une réduction de 50 % sur les frais de dossier « Prêt Personnel » (perception du minimum)		•	•
L'exonération des commissions d'intervention			•
La gratuité des chèques de banque			•
La gratuité de la réfection de carte bancaire en urgence			•
La gratuité de la recherche de documents			•
<b>Produits et services OPTIONNELS / mois</b>			
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Trio Protection		1,93€	1,00€
<b>Un service de coffre-fort numérique (5 Go)</b>		<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Une offre Mobilité Internationale <sup>(4)</sup> Carte</b> (limitée à 5 retraits par mois et paiements illimités)			<b>Gratuit</b>
<b>Une offre Mobilité Internationale <sup>(4)</sup> Virement</b> (limitée à 2 virements par mois)			<b>Gratuit</b>

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

(2) Voir détail EEE / espace SEPA page 42.

(3) Après étude de votre dossier et sous réserve d'acceptation par la Banque de Savoie.

(4) Hors frais de change.

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## COMMISSION D'INTERVENTION

• Commission d'intervention	8,00€ par opération, dans la limite d'un plafond de 80€ par mois.
-----------------------------	--

### DÉFINITION :

 Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

## OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100,00€)
• Frais par saisie-attribution / Frais par saisie conservatoire	129,00€
• Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) <sup>(1)</sup>	10,25€
• Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi en LRAR) <sup>(1)</sup>	10,25€



### À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 8 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

## INCIDENTS DE PAIEMENT

### INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

#### Rejet de chèque

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour) <sup>(2)</sup>	17,34€
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision <sup>(1)</sup> – Chèque inférieur ou égal à 50€ – Chèque supérieur à 50€	22,00€/rejet 42,00€/rejet

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est :

**FORFAIT CHÈQUE REJETÉ**

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en haut de cette page).

(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

## DÉFINITION :

 **Rejet de chèque** : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	47,00€
• Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire	47,00€
• Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision	15,30€

## INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

### Rejet de prélèvement

• Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour) <sup>(1)</sup>	15,00€
•  <b>Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision<sup>(2)</sup></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Prélèvement inférieur à 20€</li> <li>– Prélèvement supérieur ou égal à 20€<sup>(3)</sup></li> </ul>	Montant de l'opération 12,00€/rejet
• <b>Frais dans la limite d'un plafond de</b>	12,00€/opération

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **FRAIS PRÉLÈVEMENT IMPAYÉ**



### À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

### Rejet de virement

• Frais de lettre d'information préalable pour virement, sans provision (maximum 1 par jour)	15,00€
•  <b>Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA<sup>(2)</sup></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Virement inférieur à 20€</li> <li>– Virement supérieur ou égal à 20€<sup>(3)</sup></li> </ul>	Montant de l'opération 12,00€/rejet

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **FRAIS VIREMENT IMPAYÉ**

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 21).

## INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- |  |                |
|--|----------------|
| • Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif | <b>Gratuit</b> |
| • Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte                          | 64,00€         |

## PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| • Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement <sup>(1)</sup> du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier         | Plafonnement à 25,00€/mois |
| • Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement <sup>(1)</sup> du compte pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier | Plafonnement à 16,50€/mois |

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

# DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Après étude de votre dossier par la Banque de Savoie et sous réserve de son acceptation.

## DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT<sup>(1)</sup>

- |  |                 |
|--|-----------------|
| • Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs | 9,50€/trimestre |
|--|-----------------|



### À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels.

- |                                  |           |
|----------------------------------|-----------|
| • Frais de gestion sur découvert | 28,25€/an |
|----------------------------------|-----------|

## AUTORISATION DE DÉCOUVERT<sup>(2)</sup>

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| • Autorisation de découvert permanent  | 18,25%/an                      |
| – Intérêts débiteurs au taux de<br>(taux débiteur annuel révisable TBBSA + 9 <sup>(3)</sup> )                              | dans la limite du taux d'usure |
| – commission sur le plus fort découvert<br>(calculée sur le montant du plus fort<br>découvert de chaque mois du trimestre) | 0,05% /trimestre               |

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 18,25 %, le TAEG<sup>(4)</sup> ressort à 20,02 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| • Autorisation de découvert ponctuelle   | 18,25%/an                      |
| – Intérêts débiteurs au taux de<br>(taux débiteur annuel révisable TBBSA + 9 <sup>(3)</sup> )                              | dans la limite du taux d'usure |
| – commission sur le plus fort découvert<br>(calculée sur le montant du plus fort<br>découvert de chaque mois du trimestre) | 0,05% /trimestre               |

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 18,25 %, le TAEG<sup>(4)</sup> ressort à 20,02 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : AGIOS SUR CPTE

### DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs)

## DÉCOUVERT<sup>(1)(2)</sup>

- |  |
|--|
| • Découvert non autorisé / dépassement du découvert autorisé |
|--|

En cas de dépassement ou en l'absence d'autorisation de découvert dont vous bénéficiez, les intérêts perçus sur les dépassements du découvert autorisé ou non autorisé sont calculés au taux conventionnel.

Taux plafond fixé par la Banque de France<sup>(5)</sup> dans le cadre de l'application des directives de la Banque de France, à chaque trimestre civil, toute modification étant immédiatement applicable.

### DÉFINITION : TAEG

- (1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque de Savoie.  
(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créiteur entre chaque période.  
(3) Taux de base Banque de Savoie : 9,25 % en vigueur au 01/07/2021. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.  
(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.  
(5) Ce taux calculé par la Banque de France, pour les crédits de trésorerie accordés aux particuliers est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Si le découvert est supérieur à 1 524€, le taux appliqué sera celui publié sous la rubrique «découverts», toute variation étant immédiatement applicable.

## CRÉDITS À LA CONSOMMATION<sup>(1)</sup>

- Crédit renouvelable
  - Facelia<sup>(2)</sup>

Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement<sup>(3)</sup> qui en fixe les conditions tarifaires



### À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

#### • Prêt personnel

- Taux débiteur
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)
  - minimum

Nous consulter  
1,00% du montant du prêt  
90,90€

#### • Crédit Étudiant

- Forfait

Nous consulter  
40,40€

#### • Éco Prêt à taux Zéro (Eco-PTZ)

- Montant maximal 30 000 € sur 15 ans,  
sans intérêt ni frais de dossier

Nous consulter

**Gratuit**

#### • Location avec Option d'Achat<sup>(4)</sup>

Nous consulter

## CRÉDITS IMMOBILIERS<sup>(5)</sup>

#### • Taux débiteur

Nous consulter

#### • Prêts immobiliers classiques à échéance modulable

- Frais de dossier proportionnels au montant du prêt
- Minimum
- Par tranche
  - ≤ 100 000€
  - > 100 000€ et ≤ 300 000€
  - > 300 000€

Nous consulter  
450,00€  
1,20 %  
1,00 %  
0,80 %

#### • Prêt à Taux Zéro

- Frais de dossier

**Gratuit**

#### • Prêts immobiliers spéciaux (dossiers complexes)

- Frais de dossier

Sur devis

#### • Prêts Jeunes actifs primo-accédants

Nous consulter

#### • Prêt en CHF

- Taux fixe

Nous consulter

#### • Couverture de change sur prêt immobilier en CHF

- Mise en place pour 1 an
- Prolongation de 6 mois

135,00€  
111,00€

#### • Prêt Viager Hypothécaire<sup>(6) (7)</sup>

Nous consulter

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque de Savoie, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) La Location avec Option d'Achat est un produit de BPCE Lease.

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque de Savoie, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(6) Accessibilité à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur.

(7) Le Prêt Viager Hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

## GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

### FRAIS DE GARANTIES

(hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes)

CRÉDIT  
IMMOBILIER

#### • Frais de prise de garantie

- Gage sur autre bien mobilier 170,00€
- Nantissement de parts sociales (SCI, SARL, SNC...) + frais administratifs réglementaires si nécessaire 445,00€
- Nantissement de titres (portefeuille titres, actions cotées ou non cotées, PEA)
  - détenus à la Banque de Savoie 190,00€
  - non détenus à la Banque de Savoie 395,00€
- Délégation de créance sur contrat d'assurance-vie ou nantissement de contrat d'assurance-vie + frais administratifs réglementaires si nécessaire 235,00€
- Nantissement de produit de capitalisation + frais administratifs réglementaires si nécessaire 235,00€
- Nantissement divers 235,00€

#### • Frais de levée de garantie

- Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement)
- Mainlevée autres garanties

Nous consulter  
135,00€

### AUTRES PRESTATIONS

CRÉDIT  
IMMOBILIER

#### • Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif

- Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016
- Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016

38,25€  
**Gratuit**

#### • Rédition de tableau d'amortissement

**(hors demande de remboursement anticipé effectif)**

- Par internet 31,30€
- En agence 36,50€

#### • Attestations diverses sur crédit en cours

- Par internet 31,30€
- En agence 36,50€

#### • Frais sur dossier de crédit sans suite après édition et acceptation des offres par le client

- Maximum 0,75 % du montant du prêt
- 220,00€

#### • Avenant sur prêt (hors substitution assurance emprunteur et hors changement de taux)

- Renégociation de taux 2,00 % sur capital restant dû

#### • Avenant sur prêt

- Changement de taux
  - minimum 370,00€
  - autres avenants 370,00€

#### • Modification de prêt (demande de changement de périodicité, de compte payeur)

- Par internet 31,30€
- En agence 42,00€

#### • Remboursement d'un prêt immobilier sur le capital restant dû

Nous consulter

<b>• Frais sur engagement par signature</b>	
– Acte de caution solidaire	50,50€
– Acte de caution complexe (acte spécial)	145,00€
– Commission de caution en euro ou en devises	
• par trimestre, sur le montant de l'engagement	2,00 %
• minimum	50,00€

## ASSURANCE

### Assurance Emprunteur<sup>(1)</sup>

**Nous consulter**

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit<sup>(2)</sup>.

## OFFRE IMPULSION TRANSITION

### Définir des financements pour réussir sa transition : TOUT commence par là.

La Banque de Savoie souhaite accompagner activement votre transition environnementale, en vous proposant des solutions de financement<sup>(3)</sup> adaptées à chacun de vos projets de transition : installations de panneaux photovoltaïques, travaux pour une meilleure performance énergétique de votre logement, mobilité...

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

- Prêt Travaux Rénovation Énergétique
- Prêt véhicule propre
- Éco-PTZ

**Nous consulter**

**Nous consulter**

**Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Banque de Savoie et après expiration du délai légal de rétractation.

# ÉPARGNE ET PLACEMENT FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

## ÉPARGNE BANCAIRE<sup>(1)</sup>

ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE	ÉPARGNE LOGEMENT	AUTRES COMPTES
- Livret A	- Plan Épargne Logement (PEL)	- Compte à Terme
- Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	- Compte Épargne Logement (CEL)	- Comptes sur Livret
- Livret Jeune		
• Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne <sup>(2)</sup>		Gratuit
• Ouverture / Clôture d'un compte à terme		Nous consulter
• Frais pour les comptes sur livret inactifs <sup>(3)</sup>		30,00€/an
• Frais de transfert d'un PEL, CEL et PEP (Plan d'Épargne Populaire) vers un autre établissement		115,00€/an

## TRANSFERT

• Transfert vers autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit
---	---------

## BÉNÉFICIER D'UNE ÉPARGNE DISPONIBLE

• Mandat de couverture	1,50€/mois
------------------------	------------

Le mandat de couverture permet d'autoriser le transfert des fonds de votre compte épargne vers votre compte courant.

## RÉMUNÉRER VOS EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE

• Cascade de Comptes	3,05€/trimestre
----------------------	-----------------

Service permettant de placer les excédents de trésorerie.

## OFFRE IMPULSION TRANSITION

### TOUTE épargne prépare l'avenir, ... De la planète par exemple !

La Banque de Savoie vous permet d'être un acteur de la transition environnementale de notre territoire : contribuez à la transition en plaçant sur des solutions d'épargne dédiées au changement en Savoie-Mont-Blanc.

• CAT Transition Énergétique	Nous consulter
• Livret Transition Énergétique	Nous consulter

## PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque de Savoie, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque de Savoie peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

(1) Sous réserve d'éligibilité.

(2) Hors compte à terme.

(3) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30€ et sous réserve du solde disponible.

La Banque de Savoie peut bénéficier des avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

## FRAIS PONCTUELS

### FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

• Frais d'ouverture CTO / PEA / PEA-PME-ETI	<b>Gratuit</b>
• Frais de clôture CTO / PEA / PEA-PME-ETI	<b>Gratuit</b>
• Frais de transfert	<b>Gratuit</b>
- CTO (Compte Titre Ordinaire) vers autre établissement du réseau Banque Populaire	
- CTO (Compte Titre Ordinaire) vers une autre Banque	
. forfait par dossier	115,00€
. frais par ligne	16,75€
- PEA / PEA-PME-ETI vers une autre Banque	
[dans la limite d'un plafond de <b>150€</b> ] <sup>(1)</sup>	
. par ligne titre transférée	15,00€
. par ligne si titres non cotés	50,00€
[dans la limite d'un plafond de <b>50€</b> ]	



### À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

#### • Frais de transaction <sup>(2)</sup> CTO

- Euronext (Paris - Bruxelles - Amsterdam)	PAR INTERNET	EN AGENCIE / TÉLÉPHONE
Ordre exécuté		
– Commission proportionnelle au montant de la transaction (cumulatif par tranche ou sur le montant de l'ordre)		
• ≤ à 5 000 €	0,72 %	1,85 %
• > à 5 000 € et ≤ à 20 000 €	0,60 %	1,70 %
• > à 20 000 €	0,49 %	1,23 %
– Commission fixe (par transaction)		6,20€
– Minimum de perception	13,00€	25,95€
Ordre reçu et non exécuté	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Ordre annulé	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
- Opérations sur valeurs étrangères		Nous consulter

#### • Frais de transaction PEA (achat ou vente) - hors taxe sur les transactions financières

- Euronext (Paris - Bruxelles - Amsterdam)	PAR INTERNET	EN AGENCIE / TÉLÉPHONE
Actions	0,50 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Parts de SARL	Nous consulter	Nous consulter
Organisme de Placement Collectif (OPC)	Nous consulter	Nous consulter
Groupe BPCE ou autres établissements	Nous consulter	Nous consulter
Ordre annulé	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Ordre reçu et non exécuté	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
- Opérations sur valeurs étrangères		Nous consulter

(1) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.

(2) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers cotés sur les marchés financiers.

## FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT



### À SAVOIR

Une **Valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

### Organismes de Placement Collectif (OPC) <sup>(1)</sup>

• Frais de souscription	Se référer au Document d'Information Clé (DIC) 93,20€ + frais d'émetteur
• Frais de rachat	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

### Produits Structurés

#### • Titres de Crédit

Obligation émise par Natixis CIB pour la Banque de Savoie

- Frais de souscription	Gratuit
- Frais de sortie	Gratuit

#### Autres titres de créance

##### • Fonds à Formule

- Frais de souscription	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
- Frais de sortie	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
- avant échéance de fonds à formule	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

## FRAIS RÉCURRENTS

### FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU SERVICE



### À SAVOIR

Les droits de garde (DDG) sont facturés semestriellement par l'établissement pour chaque Compte-Titres Ordinaire au début de chaque semestre suivant en juillet et janvier, sur la base de l'évaluation au 30 juin et 31 décembre de l'année précédente.

### COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

#### Droits de Garde (frais de tenue de compte)

COMMISSION PROPORTIONNELLE  
APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION  
DU PORTEFEUILLE  
AU 30 JUIN ET AU 31 DÉCEMBRE

Commission prélevée au début de chaque semestre suivant

Commission semestrielle dégressive par tranche d'encours de titres détenus (toutes valeurs détenues)

- Tranche d'encours ≤ à 15 000 €	0,22 %
- Tranche d'encours > à 15 000 € et ≤ à 80 000 €	0,20 %
- Tranche d'encours > à 80 000 €	0,14 %
- Minimum de perception	37,25€

(1) OPC : Organisme de Placement Collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

**COMMISSION FIXE PAR LIGNE  
DU PORTEFEUILLE (EN SUPPLÉMENT DE  
LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)**

**Commission semestrielle**

– Titres français et OPC	4,30€
– Titres étrangers	14,20€
– Valeurs en nominatif	23,30€
<b>Commission sur dividendes d'actions étrangères</b>	
– Commission brute du paiement	3,60 %

**PEA / PEA-PME-ETI**

**Droits de Garde (frais de tenue de compte)**

**TAUX**

– Commissions appliquées sur la valorisation et le nombre de lignes du portefeuille au 30 juin et au 31 décembre et prélevées au début de chaque semestre suivant

**Frais variables dégressifs par tranche d'encours de titres détenus (toutes valeurs détenues)**

– Tranche d'encours ≤ à 15 000 €	0,20 %
– Tranche d'encours > à 15 000 € et ≤ à 80 000 €	0,18 %
– Tranche d'encours > à 80 000 €	0,12 %

**Frais fixes par ligne de titres détenus**

– Titres cotés	2,50€
– Titres non cotés	12,50€

**ALTIPLAN - Plan d'accumulation sur PEA**

Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers.

**Droits de Garde (frais de tenue de compte)**

**COMMISSION PROPORTIONNELLE  
APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION  
DU PORTEFEUILLE AU 30 JUIN  
ET AU 31 DÉCEMBRE**

Commission prélevée au début de chaque semestre suivant  
Commission semestrielle dégressive par tranche d'encours de titres détenus (toutes valeurs détenues)

– Tranche d'encours ≤ 15.000 €	0,20 %
– Tranche d'encours > à 15 000 € et ≤ à 25 000 €	0,17 %
– Tranche d'encours > à 25 000 € et ≤ à 80 000 €	0,14 %
– Tranche d'encours > à 80 000 €	0,10 %
Sans frais fixe, commission semestrielle selon les tranches d'encours ci-dessus	

**COMPTES-TITRES SAVOIE CONSEIL**

**Droits de Garde (frais de tenue de compte)**

- **Commission semestrielle perçue  
au 30 juin et au 31 décembre de l'année civile**
- Forfait par semestre

94,00€



## À SAVOIR

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Les droits de garde au titre d'un PEA/ PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% de la valeur du plan. La majoration possible par ligne ou unité de compte, est plafonnée à 5€ pour les titres cotés et 25€ pour les titres non cotés.

Frais de tenue et de gestion de compte titres,  
PEA ou PEA-PME-ETI inactifs<sup>(1) (2)</sup>

Droits de garde<sup>(3)</sup>

## FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU PRODUIT

- Frais de gestion

Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

## Tarification applicable aux titres non cotés

	CTO	PEA / PEA-PME-ETI
Frais d'ouverture	105,00€	Inclus dans les droits de garde
Frais de gestion de dossier	105,00€	Inclus dans les droits de garde
Frais de transaction	Nous consulter	Nous consulter

## Tarification applicable aux contrats d'assurance vie, aux contrats de capitalisation, au plan épargne retraite

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les notices, les bulletins d'adhésion remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

## Tarification applicable au plan épargne avenir climat

• Frais maximum sur versement	1 %
• Frais de gestion sur encours	0,70 % / an
• Frais sur arbitrage	0 %

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux DIC (documents d'informations clés).

(1) Compte inactif au sens de l'article L 312-19 du code monétaire et financier.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(3) Les commissions appliquées portent sur la valorisation et le nombre de lignes du portefeuille au 30 juin et au 31 décembre et sont prélevées au début de chaque semestre suivant.

## TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS (ACCESIBLE À PARTIR DE 50 000€)

Droit d'entrée et de sortie	Votre Banque de Savoie perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.
Commissions de mouvement	Votre Banque de Savoie perçoit des commissions de mouvement.
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Banque de Savoie en tant que distributeur du mandat.
Droits de garde	Votre Banque de Savoie perçoit des droits de garde.

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

## OPÉRATIONS DIVERSES

### • Avis et relevés

- Avis d'opéré titres
- Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique annuel
- Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique
- Relevé ponctuel de portefeuille

**Gratuit**  
**Gratuit**  
8,30€  
8,30€

## AUTRES SERVICES

- Transactions sur l'or
- Services de Gestion Privée : étude patrimoniale

Nous consulter  
Nous consulter

# ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions. Vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats. N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque de Savoie vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 019 393. L'immatriculation Banque de Savoie peut être contrôlée sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

## VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• <b>ASSUR-BP Santé</b> <sup>(1)</sup>	Nous consulter
Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé.	
• <b>Multirisque des Accidents de la Vie</b> <sup>(1)</sup>	Nous consulter
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles.	
• <b>Assurance obsèques</b> <sup>(2)</sup>	Nous consulter
Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches.	
• <b>Assurance Famille</b> <sup>(2)</sup>	Nous consulter
Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches.	
• <b>Assurance Précaution</b> <sup>(3)</sup>	30,00€/an
Contrat de prévoyance, prévoyant en cas de décès, le remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et le versement d'un capital à ses proches <sup>(4)</sup> .	

## ASSURER VOS BIENS

• <b>Assurance Auto</b> <sup>(1)</sup>	Nous consulter
Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule.	
• <b>Assurance 2 Roues</b> <sup>(1)</sup>	Nous consulter
Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues.	
• <b>Assurance Habitation</b> <sup>(1)</sup>	Nous consulter
Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert.	
• <b>VERISURE</b> <sup>(5)</sup>	Nous consulter
Contrat de prestation de services de télésurveillance.	

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.

(5) VERISURE est un service réalisé par notre partenaire VERISURE.

## VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

### • Protection juridique<sup>(1)</sup>

Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges.

Nous consulter

## ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

### • Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement.

#### Trio Protection, Assurvol<sup>(2)</sup>

Assurance qui couvre les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, vos papiers officiels et vos clés; et qui vous protègent aussi en cas d'usurpation d'identité et assurent votre téléphone mobile.

29,00€/an

Pour en savoir plus (cliquez ou scannez les QR codes)

**Trio Protection**



**Assurvol**



## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Voir limites conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur

### • Sécuris Facilités jeunes<sup>(3)</sup>

Nous consulter

### • Sécuris Facilités Particuliers<sup>(3)</sup>

Nous consulter

### • Tisséa<sup>(4)</sup>

Nous consulter

### • ASSUR-BP AUTO<sup>(5)</sup>

Nous consulter

### • ASSUR-BP Habitat<sup>(5)</sup>

Nous consulter

### • ASSUR-BP Enfant<sup>(5)</sup>

Nous consulter

### • ASSUR-BP Horizon<sup>(5)</sup>

Nous consulter

### • Dédicace<sup>(3)</sup>

Nous consulter

(1) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat d'assurance, à adhésion facultative souscrit par la Banque de Savoie auprès de AIG Europe SA et géré par Willis Towers Watson France, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(5) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

# AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt majeur au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs<sup>(1)</sup> est inférieur à 5 965€ **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple<sup>(2)</sup> **Gratuit**

FRAIS APPLICABLES	TARIFS
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5 965€ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857€
Cas d'une succession complexe <sup>(3)</sup>	1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857€



## À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5 965€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

(3) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens du I<sup>o</sup> de l'article 734 du code civil (les enfants et leurs descendants) ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

# OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL<sup>(1)</sup>

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## CHANGE MANUEL

- Achat et vente de devises<sup>(2)</sup> (pour les clients Banque de Savoie uniquement) Nous consulter



### À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

## OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

• Paiement par carte bancaire en devise ou en euros dans un pays hors EEE	2,90 %
• Retrait d'espèces à un distributeur hors EEE, en euros	5,10€
• Retrait d'espèces à un distributeur en devise	
– Commission fixe (par retrait)	5,10€
– + Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90 %
• Retrait d'espèces à l'étranger au guichet d'une autre banque en euros ou en devise	
– Commission fixe (par retrait)	5,55€
– + Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90 %

### Les services liés à la carte

• Recherche de facturette (suite à contestation d'une opération par carte effectuée à l'étranger)	
– hors EEE	27,55€

## VIREMENTS NON SEPA

### ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

#### Virement en euros hors espace SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

• Frais d'un virement SEPA permanent ou occasionnel	
– Support papier avec codes IBAN et BIC dûment renseignés	5,64€
– Par Cyberplus BS Particuliers <sup>(3)</sup> avec codes IBAN et BIC dûment renseignés	Gratuit
• Emission d'un virement non SEPA	
– Commission de transfert sur virement émis	0,12 %
– Minimum	18,50€
– Maximum	185,00€
• Frais additionnels pour SWIFT urgent	24,00€
• Frais d'intervention (demande de correction sur virement swift émis)	26,00€
• Acquit SWIFT	17,50€

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 42).

(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(3) Coût de connexion selon votre opérateur.

## RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors espace SEPA

• Réception d'un virement non SEPA	
– Contre-valeur ≤ à 1 500€	12,80€
– Contre-valeur > à 1 500€	20,80€
– + Commission de change si devise étrangère	
• Frais d'intervention (recherche sur virement SWIFT reçu)	26,00€
• Commission de change sur opérations émises ou reçues (cours en vigueur)	0,075 %
– Minimum	17,40€
– Maximum	175,00€
• Aux conditions ci-dessus, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant bancaire	Frais réels



### À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

## CHÈQUES

• Transfert à destination de l'étranger	
– Commission de transfert	0,12 %
– Minimum	18,50€
– Maximum	185,00€

## AUTRES SERVICES

### OFFRES MOBILITÉ INTERNATIONALE

Réervées aux personnes physiques âgées d'au moins 16 ans, les offres mobilités à l'étranger sont souscrites pour une durée minimale d'un mois. Mise en place en agence uniquement.

• Offre Mobilité Internationale Virement (un virement hors zone euro par mois, hors commission de change)	43,00€/mois
• Offre Mobilité Internationale Carte (un nombre limité à 5 retraits d'espèces aux Distributeurs Automatiques de Billets par mois et paiements illimités, hors commission de change)	53,00€/mois

## FRONTALIERS

• Fronta Compte - Compte en CHF	<b>Gratuit</b>
• Fronta Service - Mise en place d'un avis de prélèvement de salaire (LSV)	<b>Gratuit</b>
• <b>Fronta Change - Garantie de change</b>	
– Contrat annuel à la souscription	
• avec prélèvement automatique sur Suisse	43,50€
• sans prélèvement automatique sur Suisse	53,50€
– Contrat 9 mois à la souscription	
• avec prélèvement automatique sur Suisse	37,20€
• sans prélèvement automatique sur Suisse	48,70€
– Contrat 6 mois à la souscription	
• avec prélèvement automatique sur Suisse	33,70€
• sans prélèvement automatique sur Suisse	45,30€
– Contrat 3 mois à la souscription	
• avec prélèvement automatique sur Suisse	26,80€
• sans prélèvement automatique sur Suisse	41,80€
– Sortie anticipée	
– Retard de livraison, modification n° de compte ou jour d'échéance, traitement d'un refus de recouvrement LSV	66,00€
– Retard de livraison, modification n° de compte ou jour d'échéance, traitement d'un refus de recouvrement LSV	23,30€
• <b>Paiement par carte bancaire en devises</b>	<b>Gratuit</b>
• <b>Retrait d'espèces à un distributeur en devises</b>	<b>Gratuit</b>

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

### Pour contacter un conseiller

À partir de l'application mobile ou de votre espace connecté sur internet :

- Depuis la rubrique «Contact» accès au n° de téléphone de votre conseiller ou à la prise de rendez-vous en ligne

À partir du Centre de Relation Clients :

- Depuis la France, au : 04 57 36 30 57 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Du lundi au vendredi de 8h00 à 21h00 et le samedi de 9h00 à 13h00.

### Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24 h /24 :

- Par Internet, avec Cyberplus BS ([www.banque-de-savoie.fr](http://www.banque-de-savoie.fr)) ainsi que via l'application mobile Banque de Savoie (gratuit)
- Par téléphone, avec Audio BS serveur vocal 7j/7 et 24h/24 : Composez le 04 57 36 30 57 – choix 1 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

## NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les **crédits renouvelables** sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

### BPCE Financement

SA au capital de 73 801 950 euros - 439 869 587 RCS Paris.

Intermédiaire en Assurance inscrit à l'ORIAS n° 07022393.

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

### La Location avec Option d'Achat est un produit de :

**BPCE Lease** - SA à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros.

Établissement de crédit spécialisé.

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

RCS Paris 379 155 369 - N° TVA : FR 81 379 155 369.

Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339.

### BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776 euros - 349 004 341 RCS Paris.

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

### IMA ASSURANCES

SA au capital social de 157 000 000 euros entièrement libéré -

481 511 632 RCS Niort.

Siège social : 118, avenue de Paris - CS 40000 - 79033 Niort Cedex 9.

Entreprise régie par le Code des assurances.

### CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration au capital social de 686 618 477 euros entièrement libéré. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.

Siège social : 4, promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux.

Entreprise régie par le Code des assurances.

### BPCE Assurances IARD

SA au capital de 61 996 212 euros - Immatriculée au RCS Paris n° 350 663 860.

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

## **COVÉA PROTECTION JURIDIQUE**

SA à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé.

Immatriculée au RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z.

Siège social : 160 rue Henri Champion - 72045 Le Mans Cedex 2.

Entreprise régie par le Code des assurances.

## **IMA PROTECT**

Société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance).

Siège social : 31, route de Gachet - 44300 Nantes.

S.A.S.U. au capital de 1 300 000 euros - 422 715 458 RCS Nantes.

Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265

et AUT-049-2116-06-14-20170357207.

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31.

Certification délivrée par le CNPP - [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)

## **BPCE IARD**

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé - 401 380 472 RCS Niort.

Siège Social : Chaban - 79180 Chauray.

Adresse : Chauray - BP 8410 - 79024 Niort Cedex 09.

Entreprise régie par le Code des Assurances.

## **AIG Europe SA**

Compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806), dont le siège social est sis 35 D avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg Succursale pour la France Tour CBX - 1 passerelle des Reflets - 92400 Courbevoie - immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 838 136 463.

## **Willis Towers Watson France**

Société de courtage et assurance, S.A.S au capital de 1 432 600 euros - immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 311 248 637 et à l'ORIAS sous le numéro 07 001 707.

Siège Social : Tour Hekla - 52 avenue du Général de Gaulle - 92800 Puteaux.

## **VERISURE**

Société par actions simplifiée au capital social de 1 085 736 euros.

Siège social : 1, place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY.

Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 345 006 027.

## **Crédit Foncier de France (CFF)**

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro de SIREN 542 029 848.

Siège social : 182 avenue de France - 75013 Paris.

N° de TVA intracommunautaire FR 83 542 029 848.

## **QIIP**

Société par actions simplifiée au capital de 29 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879.

Siège social : 5 avenue du Général de Gaulle – 94160 Saint Mandé. Agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France – 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur [www.regaf.fr](http://www.regaf.fr)).

## RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **EEE** (Espace Economique Européen), composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO**, composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

## RÉSOUDRE UN LITIGE

### VOTRE BANQUE DE SAVOIE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence** est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au **Service Satisfaction Clients**, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR INTERNET	PAR COURRIER	PAR TÉLÉPHONE
<p><a href="https://www.banque-de-savoie.fr">https://www.banque-de-savoie.fr</a> Rubrique : Réclamation et médiation Adresse courriel : <a href="mailto:qualite-clients@banque-de-savoie.fr">qualite-clients@banque-de-savoie.fr</a></p>	<p>BANQUE DE SAVOIE Service Satisfaction Clients 6, boulevard du Théâtre CS 82422 73024 Chambéry Cedex</p>	<p>04.76.82.02.24 Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur</p>

A réception de votre réclamation, le service vous adressera un courrier de prise en charge.

Selon la complexité de votre demande, il s'engagera à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation.

Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque de Savoie vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

## VOTRE RE COURS EN MÉDIATION

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- Le médiateur de la **Consommation\* de la Banque de Savoie** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<a href="https://www.mediateur-fnbp.fr">https://www.mediateur-fnbp.fr</a>	Médiateur de la consommation Fédération Nationale des Banques Populaires 20 / 22, rue Rubens 75013 PARIS

- Le médiateur de l'**Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et les placements financiers – hors assurance-vie – (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet <a href="http://amf-france.org.fr/le-mEDIATEUR">amf-france.org.fr/le-mEDIATEUR</a> bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :	A défaut : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02



- Le médiateur de l'**Assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<a href="https://www.mediation-assurance.org">https://www.mediation-assurance.org</a>	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

\* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

**POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX**  
**Télécharger l'application Banque de Savoie**



**Services de banque et assurance à distance  
mis à votre disposition sur l'application Banque de Savoie<sup>(1)</sup>**

**GESTION DE VOTRE BANQUE À DISTANCE**

<b>Biométrie</b>	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales <sup>(2)</sup> ou du visage <sup>(2)</sup> .
<b>Gestion des comptes</b>	Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes. Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes.
<b>Pilotage de votre carte</b>	Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel. Consultation du code secret de votre carte bancaire. Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds temporaires de paiement et de retraits de votre carte <sup>(1)</sup> .
<b>Virements</b>	Gestion et suivi de vos virements. Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis votre Smartphone <sup>(2)</sup> . Virement SEPA instantané occasionnel avec le numéro de téléphone mobile ou avec une adresse email ou un QR code Wero.
<b>Retraits</b>	Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMART retrait.

**GESTION DE VOTRE ASSURANCE À DISTANCE**

<b>Simulation/ souscription</b>	Simulation tarifaire et souscription en ligne <sup>(3)</sup> .
<b>Information sur votre contrat</b>	Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises. Visualisation de votre échéancier.
<b>Gestion du contrat</b>	Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation). Modification de la date et de la fréquence de prélèvement. Modification du compte Banque de Savoie de prélèvement. Déclaration et suivi d'un sinistre. Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement.
<b>Gestion de documents</b>	Obtention d'une attestation, un avis d'échéance.

(1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque de Savoie pour y accéder.

(2) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre Banque de Savoie et après expiration du délai de rétractation.



**Banque de Savoie**

Prenez rendez-vous avec votre conseiller  
[www.banque-de-savoie.fr](http://www.banque-de-savoie.fr)

